



2022 GUIDE DES ACTIVITÉS ET DES AIDES FINANCIÈRES

©leleu





INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les compétences SE60	3
Classification des communes	6
Règlement financier	7

LES ACTIVITÉS TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

Nature des projets	8
Mise en souterrain	12
Extension	13
Renforcement/sécurisation	14
Embellissement de poste	15
Éclairage Public et signalisation tricolore	16
Vos contacts TRAVAUX	19

LES ACTIVITÉS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nature des projets	20
Planification énergétique	21
Efficacité énergétique du patrimoine public	22
Travaux d'efficacité énergétique du patrimoine public	23
Production d'EnR	24
Vos contacts ENERGIE	25
IRVE	26
Groupement d'achat d'énergie	27



Réseau
Électrique



Travaux sur
les réseaux



Éclairage
Public



Transition
Énergétique



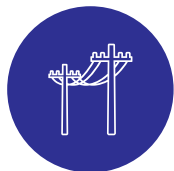
Mobilité
Propre



Groupement
d'Achat

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DU SE60



LE SE60 EST PROPRIÉTAIRE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE BASSE ET MOYENNE TENSION

Le SE60 est l'Autorité Concédante, une des principales **Autorités Organisatrices du service public de Distribution de l'Électricité** dans l'Oise (AODE). Le SE60 en confie l'exploitation à Enedis à travers un contrat de concession qui a été récemment renouvelé pour 30 ans le 19 décembre 2019.

Ce dernier a été **accompagné de conventions** pour :

- Faciliter la mise en commun des moyens d'Enedis et du SE60 pour la Transition énergétique (simulation impact sur le réseau de la production d'Énergie renouvelable, partage de données...)
- Faciliter la mise en œuvre d'actions communes placées sous le signe de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Ces actions, inscrites dans une démarche concertée et coordonnée, contribuent à l'amélioration de la compréhension du fonctionnement et des enjeux du système électrique, notamment en lien avec la mise en valeur/intégration paysagères des ouvrages, de chantiers d'insertion et de sensibilisation au risque électrique...

Vous pouvez nous aider à améliorer le fonctionnement du réseau via les fiches de signalement, téléchargeables sur **www.se60.fr**



LE SE60 ASSURE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE CERTAINS TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE.

Le cahier des charges de la concession définit aussi la **répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau d'électricité, selon la nature des travaux, entre Enedis et le SE60 : seules instances à pouvoir intervenir sur le réseau électrique.**

Sur demande exprimée par la collectivité, le SE60 peut déléguer à la commune la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement des réseaux selon convention.

PROGRAMMATION TRAVAUX A ANTICIPER : Les poteaux du réseau électrique servent aussi de support pour d'autres types de réseaux (éclairage public, téléphonie, fibre optique...). Il est donc nécessaire de **coordonner l'ensemble des partenaires** avant d'intervenir dessus et **d'anticiper la programmation a minima à l'année N-1** pour effectuer les travaux l'année suivante. Il n'est plus possible de démarrer un chantier l'année de la demande de travaux cf. calendriers ci-après.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET AUTRES SERVICES POUR LES COMMUNES



TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX LIÉS

Au-delà du réseau électrique, le SE60 intervient ou coordonne les interventions sur les réseaux liés :

- **Réseau Eclairage Public (EP) :** selon délibération de transfert de la commune.
- **Réseau Téléphonique (RT) - convention de partenariat avec Orange :** le SE60 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur réseau RT et gère toute la partie administrative, technique et financière du dossier (enfouissement, branchement ou extension souterraine).
- **Fibre optique - convention de partenariat avec le SMOTHD*** qui assure la maîtrise d'ouvrage de la pose de la fibre sur des poteaux ou en souterrain (hors zone Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement AMII = zone gérée directement par les opérateurs).



ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2014, le syndicat a proposé aux communes la **compétence « investissement en éclairage public »**. 90 % des communes, qui ont transféré cette compétence au SE60, bénéficient d'un **inventaire gratuit de leur parc**. Le SE60 peut ainsi proposer des **travaux neufs ou de rénovation d'éclairage public** permettant des économies d'énergie.



MOBILITÉ PROPRE

En 2016, le syndicat a déployé 119 bornes de recharge pour véhicule électrique du **réseau Mouv'Oise**. Le SE60 renforce son offre et propose, en plus de l'installation de nouvelles bornes sur le domaine public, la possibilité d'en installer **sur les parkings réservés aux services administratifs et techniques des collectivités.**



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2017, le SE60 a créé un pôle énergie proposant dans un premier temps aux communes la **compétence « Maîtrise de la Demande en Energie MDE-EnR »**. Aujourd'hui plus de 287 communes bénéficient d'un **inventaire énergétique de leurs bâtiments** (diagnostic bâtiments publics).

NOUVEAU : le SE60 renforce son offre et propose un soutien technique et financier à l'installation d'EnR avec la compétence « production d'électricité renouvelable » ou la compétence « production chaleur renouvelable ».



AUTRES SERVICES

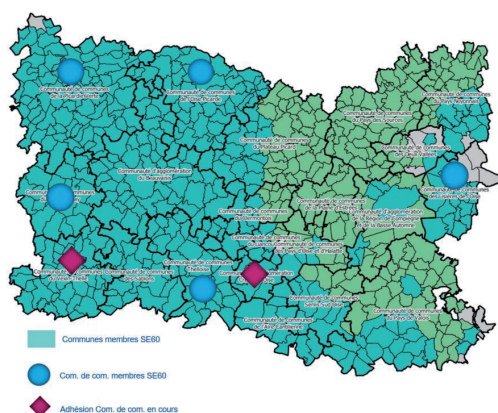
En 2015, la mutualisation et la coordination de **groupement d'achat d'énergie gaz et électricité**, sous forme d'adhésion.

NOUVEAU : Investissement et rénovation de **signalisation tricolore**, sous forme de convention de mandat.

→ Les compétences optionnelles nécessitent une délibération de transfert de compétences.

→ Les autres services se font via convention ou adhésion.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET AUTRES SERVICES POUR LES EPCI*



Depuis 2014, le SE60 a mené des projets en coopération avec les EPCI, notamment dans la mobilité électrique, le groupement d'achat d'énergie et la planification énergétique.

La modification statutaire du 05 février 2020 renforce les actions portées conjointement. Les EPCI peuvent devenir membres du SE60 et adhérer à certaines compétences, accédant ainsi à une offre de services plus élargie.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Entre 2018 et 2020, le SE60 a accompagné **15 EPCI** dans l'écriture de la feuille de route de sa transition énergétique territoriale. Le syndicat propose la poursuite de ce travail de planification énergétique, en y instaurant une **convention de suivi et d'actions renforcées** (cf. tableaux pages 22 à 26).



MOBILITÉ PROPRE

Le syndicat, en **partenariat avec 10 EPCI**, a déployé 119 bornes de recharge pour véhicules électriques du réseau Mouv'Oise. Le SE60 peut, à la demande des collectivités, **installer de nouvelles bornes** sur le domaine public ainsi que sur les parkings réservés à votre flotte automobile.



GROUPEMENT D'ACHAT

Depuis 2015, le SE60 propose aux collectivités de mutualiser leurs achats d'énergie. 12 EPCI ont adhéré au groupement d'achat Electricité, 9 EPCI à celui du Gaz, **répondant ainsi aux obligations de mise en concurrence** dans un marché complexe et **d'acheter au prix le plus juste**.



TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX LIÉS

En devenant membre, le SE60 peut intervenir pour la **mise en souterrain des réseaux électriques EP et RT**.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

La compétence « investissement en éclairage public », vous permet de bénéficier d'un **inventaire gratuit du parc**. Le SE60 propose ainsi des travaux neufs ou de rénovations adaptés, permettant des économies d'énergies. Le syndicat participe financièrement à l'investissement (cf. tableau page 18).



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La compétence « **Maîtrise de la Demande en Energie MDE-EnR** » permet de bénéficier d'un diagnostic du bâti patrimonial et donne l'accès à des offres de services renforcées.

*SMOTHD : Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

A noter : les interventions sur le réseau de la fibre sont à la charge de la commune, selon les conditions financières fixées entre le SMOTHD et la commune.

CLASSIFICATION DES 441 COMMUNES

Les aides financières octroyées par le syndicat sont établies :

- Sur la base de l'arrêté Préfectoral du 31 décembre 2020 définissant les communes éligibles aux aides à l'électrification rurale. Le décret 2020-1561 du 10/12/2020 prévoit que le préfet doit arrêter, au plus tard le 1^{er} décembre suivant le renouvellement général des conseils municipaux, la liste des communes relevant du régime de l'électrification rurale.

Et

- Au regard de la perception ou non par le SE60 de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE).

CLASSIFICATION DES COMMUNES :

	COMMUNES A	COMMUNES B1	COMMUNES B2	COMMUNES C
Régime d'électrification	URBAINE			RURALE
Taux de perception de la TCCFE par le SE60	0 %	≥ 50 %	100 %	100 %

Selon le régime de l'électrification :

- Une commune est dite URBAINE si la population totale est supérieure à 2 000 habitants ou si elle est située dans une unité urbaine (dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants).
- Une commune est dite RURALE si la population totale est inférieure à 2 000 habitants et si elle est située hors d'une unité urbaine.

LISTE DÉTAILLÉE DES COMMUNES :

Commune en **gras** si population inférieure à 3 500 habitants

COMMUNES A

Agnetz, Andeville, Auneuil*, Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, **Boran-sur-Oise**, Bresles, Breteuil, **Breuil-le-Vert**, Bury, **Cauffry**, Chambly, Chantilly, **Chaumont-en-Vexin**, Cires-les-Mello, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Crèvecœur-le-Grand, **Cuise-la-Motte**, **Fitz-James**, **Formerie***, Gouvieux, **Grandvilliers**, **Hermes**, **La Chapelle-en-Serval**, Lamorlaye, Liancourt, Margny-les-Compiègne, Méru, **Monchy-Saint-Eloi**, Mouy, Nanteuil-le-Haudouin, **Noailles**, Nogent-sur-Oise, Noyon, **Orry-la-Ville**, Le Plessis-Belleville, Pont-Sainte-Maxence, **Rantigny**, **Sainte-Geneviève**, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Leu-d'Esserent, Senlis, **Sérifontaine**, **Trosly-Breuil**, **Venette**, Verberie, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul, Villers-sous-Saint-Leu.

COMMUNES B.1

Lagny-Le-Sec.

COMMUNES B.2

Allonne, Angy, Avilly-Saint-Léonard, Balagny-sur-Thérain, Berneuil-sur-Aisne, Berthecourt, Blaincourt-les-Precy, Bornel*, **Chamant, Couloisy**, Coye-la-Forêt, **Cramoisy**, **Goincourt**, Laigneville, **Mesnil-en-Thelle**, **Mogneville**, **Morlincourt**, Neuilly-en-Thelle, **Pierrefonds**, **Pont-l'Évêque**, **Précy-sur-Oise**, **Rieux**, **Saint-Maximin**, **Sempigny**, **Thiverny**, **Tillé**, **Trie-Château***, **Trie-la-Ville**, **Villers-Saint-Sépulcre**, **Vineuil-Saint-Firmin**.

COMMUNES C

Les communes n'apparaissant pas dans le listing ci-dessus font partie des communes de catégorie C.

* Pour les communes nouvelles/délégées : le barème appliqué est celui de la commune « principale » (hors travaux sur réseau électrique BT)

RÈGLEMENT FINANCIER INFORMATIONS RELATIVES AUX AIDES DU SYNDICAT

RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES AUX AIDES DU SE60 :

L'aide globale du SE60 est attribuée selon les crédits budgétaires votés chaque année pour les différentes interventions ou opérations de travaux à financer.

Toute opération financée par le syndicat ne pourra faire l'objet d'un début d'exécution sans accord préalable.

Le taux d'aide du SE60 est conforme au barème en vigueur, à la date d'envoi du plan de financement (valable 6 mois).

Pour les opérations relevant d'une programmation, notamment en raison d'impératifs de coordination, un calendrier fixant les dates limites de dépôt des demandes sera élaboré par le Bureau.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE :

La TVA est récupérée par le SE60 quel que soit le type de travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, sauf pour les travaux de génie civil de télécommunications et de pose de fourreaux pour la fibre optique.

- Pour le réseau d'électricité : le SE60 préfinance la TVA et perçoit directement son remboursement auprès des services fiscaux.

- Pour le réseau d'éclairage public : le SE60 préfinance la TVA et perçoit directement son remboursement par le FCTVA et prend en charge le résiduel pour les communes B et C.
- Pour le réseau de télécommunications et de pose de fourreaux fibre optique : la TVA est préfinancée par le SE60 puis remboursée par la collectivité bénéficiaire.

MODALITÉS :

Les participations financières des collectivités membres concernent les travaux d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité et/ou d'éclairage public et/ou d'efficacité énergétique et/ ou d'installation de site de production d'énergies renouvelables (EnR). La participation des collectivités comprendra, pour chaque opération réalisée par le SE60 sur leur territoire :

- Une participation aux investissements pour la part d'opération restant à charge du SE60 selon les tableaux ci-après.
- Pour les travaux sur les réseaux : une participation aux frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de 8 %, calculée sur la base du montant HT.
- Pour les autres interventions : une participation selon modalités cf. tableaux ci-après.

DÉPÔT DOSSIER DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE :

Le SE60 se charge directement de déposer les demandes de subvention auprès du CD60 pour la commune.

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

Le versement par les collectivités adhérentes et des tiers de leurs participations aux travaux d'investissement réalisés par le SE60 s'applique selon les modalités suivantes :

Pour les collectivités adhérentes :

- Pour les travaux inférieurs à 30 000 € et pour les travaux d'éclairage public : la participation est payée en une seule fois après l'achèvement des travaux (hors dépôt le cas échéant).
- Pour les travaux supérieurs à 30 000 € (sauf pour l'éclairage public) : la participation est réglée en 2 fois (un premier versement de 50 % de la participation au démarrage du chantier ; le solde après l'achèvement des travaux). La collectivité peut sur demande écrite (à préciser

sur la délibération) effectuer les règlements sur 2 exercices budgétaires.

Pour les tiers :

S'agissant des travaux de raccordement au réseau public d'électricité, le pétitionnaire doit payer 70% de sa participation, dès l'acceptation de la proposition du SE60 ; le solde après l'achèvement des travaux.

LES ACTIVITÉS TRAVAUX DU SE60 SUR LES RÉSEAUX

*Faire des
travaux pour
améliorer la
qualité des
réseaux et le
cadre de vie*



MISE EN SOUTERRAIN

Les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques des communes participent au renouvellement et à la sécurisation des réseaux, ainsi qu'à l'embellissement des collectivités. Le SE60 enfouit les réseaux à la demande des collectivités. Ces travaux sont réalisés en coordination, avec les réseaux en appuis communs (éclairage public, réseau télécom) et la fibre optique dépendant d'autres opérateurs.



RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Les travaux de renforcement consistent à adapter les ouvrages du réseau existant et à améliorer la qualité de l'électricité distribuée (augmentation de section du câble ou augmentation de la puissance du transformateur).



EXTENSION ET RENFORCEMENT GÉNÉRÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

L'alimentation électrique d'une parcelle, d'un bâtiment, d'un lotissement nécessite dans certains cas un allongement du réseau et si nécessaire à un renforcement généré du réseau existant.



SÉCURISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Les travaux de sécurisation consistent à remplacer les réseaux basse tension en fils nus par des réseaux aériens en câble torsadé. L'objectif est d'améliorer la qualité et la sécurité du réseau électrique.



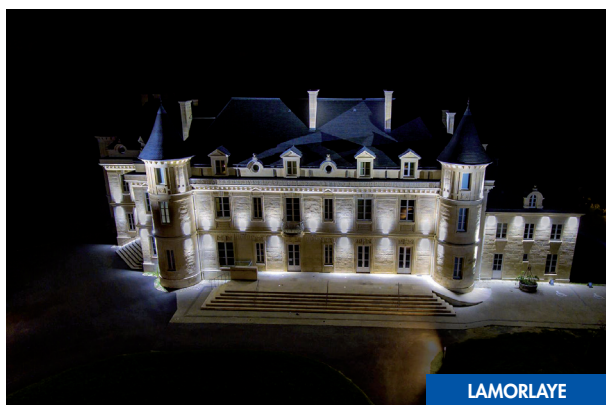
BRESLES

ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

Le SE60 propose aux communes un inventaire gratuit de leur parc d'éclairage public. Les travaux réalisés avec la technologie Leds permet de réaliser d'importantes économies d'énergie.

ÉCLAIRAGE INTELLIGENT « SMART-LIGHTING »

Le SE60 propose aux collectivités le pilotage à distance de leur éclairage public avec la possibilité de paramétrer des extinctions ou différents modes de déclenchement (laser, infrarouge...).



LAMORLAYE

MISE EN LUMIÈRE

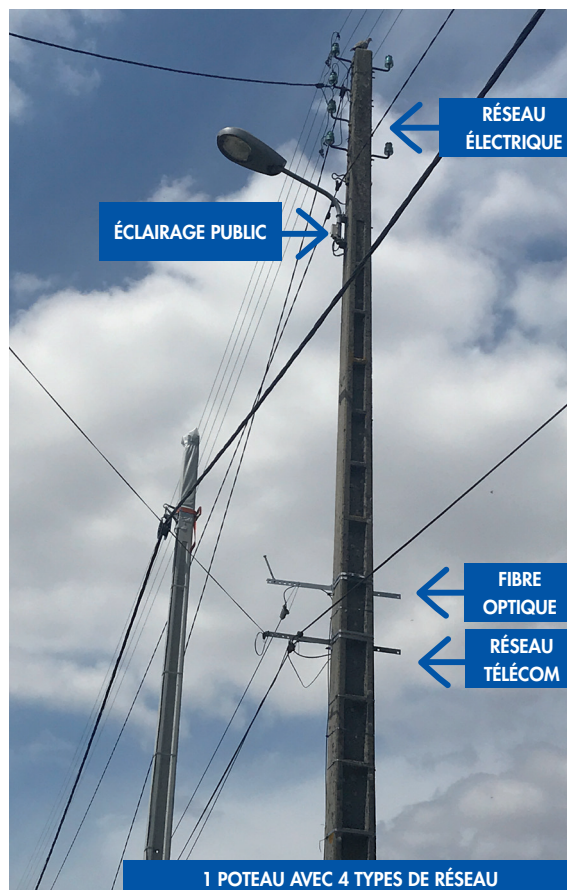
Sur demande des collectivités, le SE60 peut réaliser la mise en lumière des bâtiments publics, raccordée sur le réseau EP.



SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE :
AMÉNAGEMENT CARREFOUR À CAUFFRY.

SIGNALISATION TRICOLEURE

Le SE60 propose aux collectivités des aménagements de carrefours à feux.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

RÉSEAU
ÉLECTRIQUE

FIBRE
OPTIQUE

RÉSEAU
TÉLÉCOM

1 POTEAU AVEC 4 TYPES DE RÉSEAU

PROGRAMMATION TRAVAUX À ANTICIPER

Il est indispensable, pour coordonner l'ensemble des partenaires des différents réseaux, de contacter votre interlocuteur travaux du SE60 avant fin mars de l'année n-1 pour un démarrage des travaux l'année suivante.



MISE EN SOUTERRAIN EN PRÉSENCE DE FILS NUS

OBJET	PÉRIODE DE COLLECTE DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES DU SE60 TAUX SUBVENTION*					MODALITÉS DE LA COMMUNE POUR LE SE60
		Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C	EPCI	
Mise en souterrain en présence de fils nus							
Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et réseau de télécommunication y compris branchements des riverains en présence de fils nus basse tension							
BT (si fils nus)	De Janvier à Mars de l'année N pour une réalisation à l'année N+1	55 %					Par transfert de compétences ou délibération de co- maitrise d'ouvrage EP/RT
EP avec dépôt au CD60 (voir encadré)		25 %	70 %	80 %	70 %		
EP avec Non dépôt au CD60		25 %	50 %	60 %	50 %		
RT CUMULABLE CD60 (taux communal)		20 %					

Condition sur la présence de fils nus (40 % au global du programme) et sur l'âge du réseau torsadé (plus de 20 ans, sinon accord préalable auprès d'Enedis).
 NOTA : dépôt au CD60 pour un montant minimum de 3 000 € HT

DÉPÔT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Le SE60 se charge de déposer toutes les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de l'Oise.

POUR LE RÉSEAU EP :

25 % : Pour les communes A, la subvention de 25% pour le réseau EP est cumuleable avec l'aide du CD60 selon votre taux communal et sous condition de validation de votre dossier.

70% à 80% : Pour les communes B1, B2, C et les EPCI, le taux est garanti par le SE60.

MISE EN SOUTERRAIN EN PRÉSENCE DE BT TORSADÉ

OBJET	PÉRIODE DE COLLECTE DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES DU SE60 TAUX SUBVENTION*					MODALITÉS DE LA COMMUNE POUR LE SE60
		Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C	EPCI	
Mise en souterrain en présence de BT torsadé							
Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et réseau de télécommunication y compris branchements des riverains sans présence de fils nus basse tension.							
BT torsadé	De Janvier à Mars de l'année N pour une réalisation à l'année N+1	40 %	50 %	55 %	50 %	Par transfert de compétences ou délibération de co-maitrise d'ouvrage EP/RT	
EP avec dépôt au CD60 (voir encadré)		25 %	70 %	80 %	70 %		
EP avec Non dépôt au CD60		25 %	50 %	60 %	50 %		
RT CUMULABLE CD60 (taux communal)		20 %					

**Pour 42 communes : RODP compensatoire (Enveloppe Exceptionnelle de 400k € sur les 4 ans) .
 NOTA : dépôt au CD60 pour un montant minimum de 3 000 €HT

DÉPÔT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Le SE60 se charge de déposer toutes les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de l'Oise.

POUR LE RÉSEAU EP :

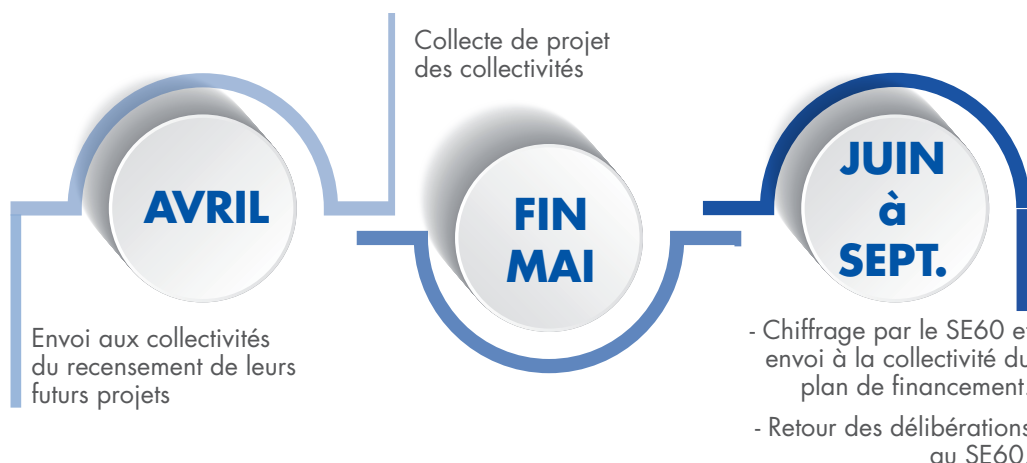
25 % : Pour les communes A, la subvention de 25% pour le réseau EP est cumulaire avec l'aide du CD60 selon votre taux communal et sous condition de validation de votre dossier.

70% à 80% : Pour les communes B1, B2, C et les EPCI, le taux est garanti par le SE60.

CALENDRIER D'INSTRUCTION DES MISES EN SOUTERRAIN



ANNÉE N-1 : INFORMER LE SE60, ENEDIS, LE SMOTHD ET LES AUTRES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE VOS PRÉVISIONS TRAVAUX (CD60...)

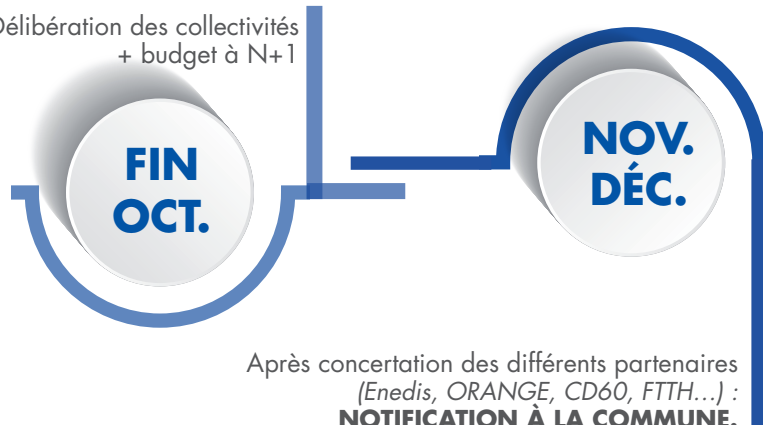


COMMISSION MENSUELLE

Examen par le SE60 pour inscription financière et programmation travaux.

Priorisation travaux selon crédits budgétaires disponibles, impact environnemental et économique puis concertation et coordination travaux avec partenaires (Orange, SMOTHD...).

Délibération des collectivités + budget à N+1



ANNÉE N+1 : RÉALISATION DES TRAVAUX (ENTRE 5 ET 8 MOIS)

Attention :

Le SE60 est maître d'ouvrage de l'enfouissement pour les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécom mais pas ceux de la fibre optique installée sur nos poteaux.

Hors zone AML, c'est le SMOTHD qui réalise le transfert en souterrain de la fibre et vous facture le montant travaux qui est à ajouter au chiffrage établi par le SE60. Les travaux devront aussi être coordonnés en réalisation.

Nota : Pour les demandes de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) seuls les travaux de l'année N+1 seront chiffrés pour permettre de délibérer sur un plan de financement, les autres années seront basées sur une estimation au ratio.

EXTENSION BASSE TENSION

TYPE 1 : HORS BÂTIMENT OU OPÉRATION SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

- Extension dans le cadre d'une Autorisation d'Urbanisme pour alimenter un particulier ou une activité agricole, industrielle, commerciale et hors AU (bâtiment existant),
- ou raccordement pour installation de consommation collective (≥ 3 PDL*) sous maîtrise d'ouvrage autre que communale ou intercommunale,
- ou raccordement d'une installation de production d'électricité d'une puissance ≤ 6 kVA simultanée à une installation individuelle de consommation.

AIDES FINANCIÈRES DU SE60 TAUX SUBVENTION				MODALITÉS DE LA COMMUNE POUR LE SE60
Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C	
Extension TYPE 1				
Maitrise d'ouvrage Enedis		40 % du HT	Délibération de la collectivité	
Renforcement généré basse tension par extension TYPE 1				
Maitrise d'ouvrage Enedis		100 % du HT	Délibération de la collectivité	

TYPE 3 : EXTENSION POUR LE RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION COLLECTIVE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉ CONCERTÉE (ZAC)

AIDES FINANCIÈRES DU SE60 TAUX SUBVENTION				MODALITÉS DE LA COMMUNE POUR LE SE60
Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C	
Extension TYPE 3				
Maitrise d'ouvrage Enedis		40 % du HT (Si alimentation en basse tension)	Délibération de la collectivité	
Renforcement généré basse tension par extension TYPE 3				
Maitrise d'ouvrage Enedis		100 % du HT (Si alimentation en basse tension)	Délibération de la collectivité	

PDL* : Point de Livraison



TYPE 2 : POUR BÂTIMENT OU OPÉRATION SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

- Extension pour alimentation individuelle : 1 à 2 Point de Livraison (PDL*).
- ou raccordement d'une installation de consommation collective (≥ 3 PDL*) ou des ouvrages de branchement et d'extension BT sur terrain d'assiette d'une opération collective ≥ 3 PDL* (immeuble, lotissement).
- ou raccordement de bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance ≤ 36 kVA et de la consommation

AIDES FINANCIÈRES DU SE60 TAUX SUBVENTION				MODALITÉS DE LA COMMUNE POUR LE SE60
Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C	
Extension TYPE 2				
Maitrise d'ouvrage Enedis	40 % du HT			Délibération de la collectivité
Renforcement généré basse tension par extension TYPE 2				
Maitrise d'ouvrage Enedis	100 % du HT			Délibération de la collectivité

PDL* : Point de Livraison

RENFORCEMENT/SÉCURISATION DE RÉSEAU EN FILS NUS

OBJET	AIDES FINANCIÈRES DU SE60 TAUX SUBVENTION				MODALITÉS DE LA COMMUNE POUR LE SE60
	Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C	
Renforcement basse tension constaté par Enedis					
Renforcement constaté = redimensionnement du réseau électrique signalé par Enedis (concessionnaire) à la suite d'un constat de chute de tension (+/- 10% de 230 volts), d'une surintensité, d'une surcharge de transformateur	Maitrise d'ouvrage Enedis		100 %	Concertation SE60 avec la collectivité sur la solution technique (aérien/ souterrain)	
Sécurisation fils nus basse tension					
Sécurisation = remplacement du réseau en fils nus par du torsadé	Maitrise d'ouvrage Enedis		100 %	Concertation SE60 avec la collectivité sur la solution technique (aérien/ souterrain)	

EMBELLISSEMENT DE POSTE

ACTIONS DE VALORISATION SOUS LE SIGNE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Une convention signée le 13 mai 2020, entre le SE60 et Enedis, sur la mise en œuvre commune d'actions « RSE » consiste à **intégrer dans leurs actions les préoccupations sociales et environnementales** relatives à leur activité. Cette démarche a vocation à être valorisée auprès des élus des collectivités concernées, demandeurs et bénéficiaires d'action de mise en valeur ou intégration paysagère des ouvrages de distribution publique d'électricité.

Sur demande de la commune, **l'embellissement d'un poste est pris en charge par le SE60 et Enedis si celui-ci rentre dans le cadre d'une action RSE.**

Par exemple si la restauration du poste est effectuée par une association d'insertion d'emploi ou culturelle ou avec des groupes scolaires dans le cadre d'une action pédagogique globale



CALENDRIER D'INSTRUCTION

1 ^{er} trimestre N-1	- Collecte du projet de la collectivité. - Réponse du SE60 sur la faisabilité technique.
Fin août N-1	- Transmission par la collectivité de son projet tant sur la partie technique que financière (à hauteur de 3000€ maximum). → Le SE60 peut vous aider dans le montage de votre dossier.
Octobre N-1	Réunion de concertation et sélection entre SE60 et Enedis qui définiront la programmation pour l'année N.
Année N (= travaux)	- Accord définitif du projet (fin 1^{er} trimestre). - Réunion de sécurité et Réalisation des travaux.



FITZ-JAMES



ANDEVILLE : VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISANAL DE LA COMMUNE (NACRE ET TABLETTERIE)

→ Pour permettre au plus grand nombre de collectivités de bénéficier de ces rénovations, le SE60 et Enedis accompagnent **un seul embellissement de poste par commune.**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

OBJET	PÉRIODE DE COLLECTE DES PROJETS	POPULA-TION	AIDES FINANCIÈRES DU SE60 TAUX SUBVENTION*					MODALITÉS DE LA COMMUNE POUR LE SE60
			Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C	EPCI	
Inventaire et diagnostic du parc d'éclairage public								
Relevé et édition d'un rapport sur l'état et les investissements à réaliser sur le parc d'éclairage public	Toute l'année	-	100 %					Par transfert de compétence investissement Eclairage Public (EP)
Travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public AVEC DÉPÔT CD60								
Ensemble des travaux d'investisse-ment et de renouvel-lement sur le réseau d'éclairage public : Travaux EP performant (selon critère CEE).	De Janvier à Juillet de l'année N pour une réalisation à l'année N Après juillet pour une réalisation à l'année N+1	INFÉRIEURE à 3 500 habitants	25 % ¹	70 % (taux 2021 : 40%)	80 % (taux 2021 : 54%)	-	Par transfert de compétence investissement Eclairage Public (EP) Toute l'année + délibération spécifique à l'opération	
Travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public SANS DÉPÔT CD60								
Ensemble des travaux d'investisse-ment et de renouvel-lement sur le réseau d'éclairage public : Travaux EP performant (selon critère CEE).	De Janvier à Juillet de l'année N pour une réalisation à l'année N Après juillet pour une réalisation à l'année N+1	INFÉRIEURE à 3 500 habitants	25 %	50 % (taux 2021 : 40%)	60 % (taux 2021 : 54%)	50 %	Par transfert de compétence investissement Eclairage Public (EP) Toute l'année + délibération spécifique à l'opération	
Travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public								
Pas de dépôt pos-sible au CD60 (com-mune > 3 500 habts)	De Janvier à Juillet de l'année N pour une réalisation à l'année N Après juillet pour une réalisation à l'année N+1	SUPÉRIEURE à 3 500 habitants	25 %	50 % (taux 2021 : 40%)	60 % (taux 2021 : 54%)	-	50 %	Par transfert de compétence investissement Eclairage Public (EP) Toute l'année + délibération spécifique à l'opération

Hors maintenance, entretien.

NOTA : dépôt au CD60 pour un montant minimum de 3 000 € HT.

AUTRES TRAVAUX EP : LA SIGNALISATION TRICOLEURE ET LA MISE EN LUMIÈRE

OBJET	PÉRIODE DE COLLECTE DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES DU SE60 TAUX SUBVENTION*					MODALITÉS DE LA COMMUNE POUR LE SE60
		Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C		
NOUVEAUTÉ 2022							
Travaux d'investissement d'éclairage de STADE							
Ensemble des travaux d'investissement et renouvellement sur l'éclairage d'un stade (maxi E5).	Toute l'année	25 %					Par convention de mandat + délibération spécifique à l'opération
Travaux d'investissement en MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE							
Ensemble des travaux d'investissement et renouvellement sur la mise en lumière du patrimoine.	Toute l'année	25 %	40 %	54 %		Par transfert de compétence investissement Eclairage Public (EP) Toute l'année + Délibération spécifique à l'opération	
Travaux d'investissement en SIGNALISATION TRICOLEURE							
Ensemble des travaux d'investissement et renouvellement sur la signalisation tricolore.	Toute l'année	25 %					Par convention de mandat + délibération spécifique à l'opération

Hors maintenance, entretien.

NOTA : dépôt au CD60 pour un montant minimum de 3 000 € HT.

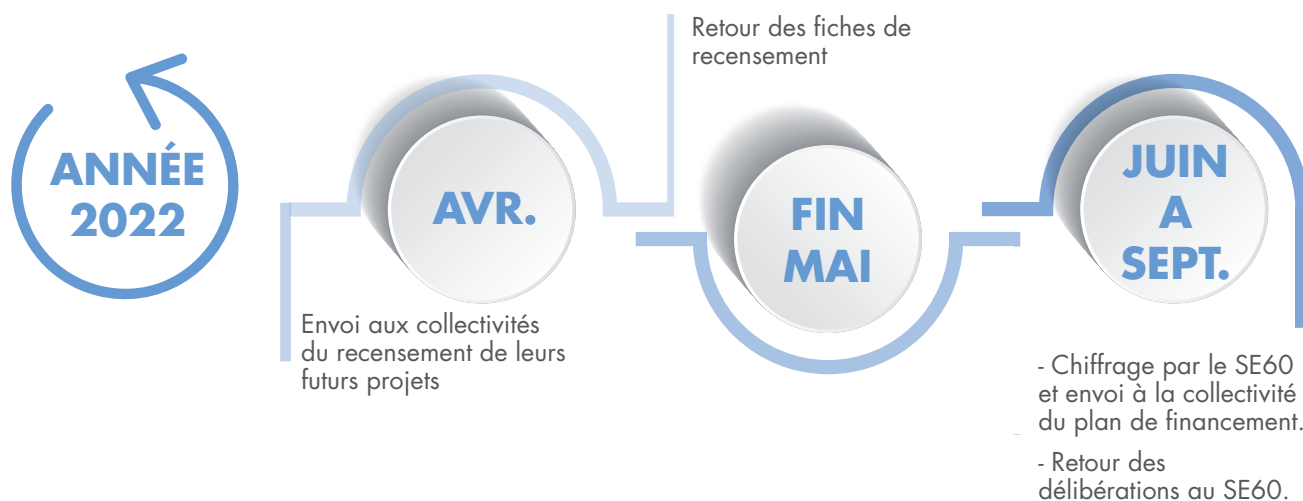
DÉPÔT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE :

Le SE60 se charge de déposer toutes les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de l'Oise.

Note de la page 16 :

25 %¹ : Pour les communes A, la subvention de 25% pour le réseau EP est cumulable avec l'aide du CD60 selon votre taux communal et sous condition de validation de votre dossier.

CALENDRIER D'INSTRUCTION DES TRAVAUX SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LA SIGNALISATION TRICOLE



COMMISSION MENSUELLE

Examen par le SE60 pour inscription financière et programmation des travaux.

Priorisation travaux selon crédits budgétaires disponibles, impact environnemental et économique des projets, antériorité de la demande...

Notification à la commune.

RÉALISATION DES TRAVAUX (ENTRE 3 ET 6 MOIS) À COMPTER DE LA RÉUNION DE PIQUETAGE

y compris commande du matériel



SI DÉLIBÉRATION DES COLLECTIVITÉS À PARTIR DE NOVEMBRE 2022

La réalisation des travaux se fera sur la programmation 2023.

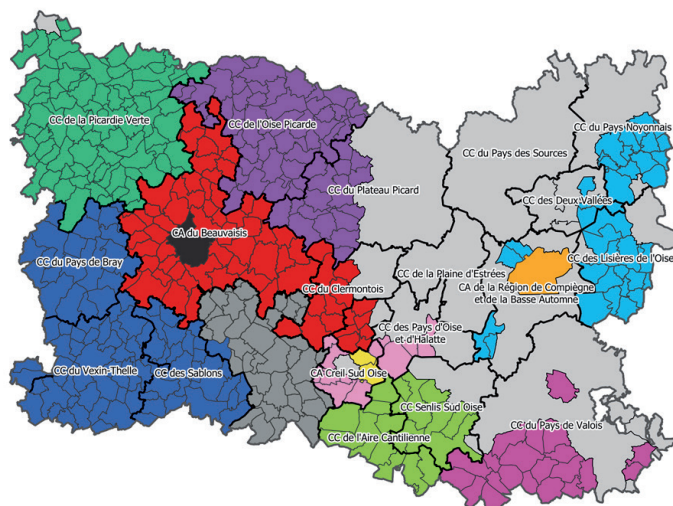
RÉALISATION DES TRAVAUX (ENTRE 3 ET 6 MOIS)

y compris commande du matériel

VOS CONTACTS TRAVAUX RÉSEAUX



Guillaume MOREL
Responsable du pôle réseaux
03 44 48 32 83
06 70 06 45 63



CHARGÉ.ES D'OPÉRATIONS TRAVAUX



Thomas COLINET
Chargé d'opérations
03 44 48 32 63
06 40 82 34 21



François FORESTIER
Chargé d'opérations
03 44 48 78 35
06 74 51 30 89



Fabien FOUACHE
Chargé d'opérations et
IRVE
03 44 48 78 36
07 85 66 05 18



Thierry GIRET
Chargé d'opérations
03 44 48 78 38
07 88 38 85 08



Alain VENDEWOORRE
Chargé d'opérations
03 44 48 32 65
06 78 98 24 44



Romain GORIN
Chargé d'opérations
03 44 48 78 37
06 86 45 62 72



Jessica BENAVIDES
Chargée d'opérations
Junior



Charles BESNIER
Alternant chargé
d'opérations
03 44 48 48 50
06 77 65 49 38



Clara PRUVOT
Alternante chargée
d'opérations
03 44 46 44 47

GESTION D'OPÉRATIONS TRAVAUX



Séverine WAILLIEZ
Cheffe du Service
Commun Opérationnel
(SCO)
03 44 48 32 62



Carol-Anne BENGLE
Gestionnaires
d'opérations
03 44 46 44 42



Séverine FERREIRA
Gestionnaires
d'opérations
03 44 48 32 64



Olivier RODRIGUEZ
Gestionnaire
d'opérations
03 44 48 32 78



Sophie ALEXANDRE
Assistante travaux
03 44 46 44 41

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Accompagner
la Transition
Énergétique
des territoires

Réduire les
consommations
énergétiques
du patrimoine
public

Développer
la production
d'énergies
renouvelables

LES ACTIVITÉS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

POUR LE TERRITOIRE DES COLLECTIVITÉS

Le SE60 mutualise et met à disposition des collectivités l'ingénierie leur permettant de planifier et de mettre en œuvre les actions pour atteindre les objectifs énergétiques fixés.

ÉCRIRE ET METTRE EN ŒUVRE UNE FEUILLE DE ROUTE LOCALE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À L'ÉCHELLE DES EPCI

Dans la continuité des démarches de planification énergétique territoriale engagées, le SE60 propose aux EPCI d'aider à mettre en œuvre les actions identifiées et d'en suivre l'impact sur le bilan énergétique territorial au travers de conventions de partenariat.

À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Le SE60 propose d'accompagner les communes volontaires, sur 3 ans, à construire les actions qu'elles peuvent mettre en œuvre aux côtés de leurs habitants, entreprises, associations...

SUR LE PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Pour aider les collectivités à réduire leur impact énergétique et maîtriser leurs charges de fonctionnement, le SE60 contribue techniquement et financièrement aux projets qu'elles souhaitent porter : depuis les phases de réflexions et d'études jusqu'aux réalisations, l'objectif est de leur permettre d'agir concrètement sur leur patrimoine.



UN ÉTAT DES LIEUX

Via la réalisation d'un **Audit énergétique du patrimoine** proposant des scénarii d'interventions.



UN APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PROJETS

Soit de manière continue :
Via un suivi annuel de la collectivité et ouvrant à des **financements** lors de travaux de rénovation ou en accédant **sans frais de gestion** aux études.

Ou de manière ponctuelle :
en réalisant des **études spécifiques** pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables.



DES MARCHÉS DE TRAVAUX NÉGOCIÉS FACILITANT LES RÉALISATIONS

En énergies renouvelables :
Solaire, Biomasse, Géothermie

En télégestion énergétique :
permettant une gestion efficace des bâtiments et accessible à distance.

À partir de 2023 : Le SE60 proposera à ses adhérents de **bénéficier de marchés de travaux de performance énergétique.**

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

MISSIONS D'ÉTUDES ET D'ACCOMPAGNEMENT

OBJET	PÉRIODICITÉ DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES DU SE60					MODALITÉS
		A	B1	B2	C	EPCI	
Suivi et mise en œuvre des stratégies énergétiques territoriales							
Cet accompagnement est proposé aux EPCI accompagnés par le SE60 dans des études de planification énergétique territoriale et comporte : • La mise à disposition et le maintien à jour d'un outil de prospective énergétique territoriale et d'aide à la décision. • Une actualisation annuelle du bilan énergétique du territoire. • Un accompagnement technique plafonné à 10 jours par an (réunions de travail, animation d'ateliers, conseils sur des opérations ou projets spécifiques...). Au delà des 10 jours de travail, une contribution financière est demandée sur la base d'un programme de travail défini.	Toute l'année	non concerné			100 %	Par convention de partenariat	

MISSIONS DE SENSIBILISATION



OBJET	PÉRIODICITÉ DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES DU SE60					MODALITÉS
		A	B1	B2	C	EPCI	
Appel à Manifestation d'intérêts « Demain Notre Commune »							
En lien avec l'accompagnement du SE60 sur la planification énergétique, ce programme vise à accompagner les élus dans la mise en œuvre d'un plan d'action concourant à la Transition énergétique à l'échelle de leur commune. Cet accompagnement se décline en une phase de diagnostic énergétique de la commune, dresse les potentiels maximum en terme d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables (sur tout le territoire communal). Le SE60 accompagne ainsi la commune sur 3 ans, avec un nombre de jour plafonné à 5 jours par an, (réunions de travail, rencontre avec les habitants, les scolaires...)	De Mars à Novembre	100 %			non concerné	Collectivités adhérentes à la compétence MDE/ EnR,et via un Appel à Manifestation d'intérêts	

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC

MISSIONS D'ÉTUDES ET D'ACCOMPAGNEMENT

OBJET	PÉRIODICITÉ DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES DU SE60					MODALITÉS
		A	B1	B2	C	EPCI	
Audit énergétique global du patrimoine de la collectivité							
Constituant le premier niveau d'information, cet audit global vise à dresser un état des lieux énergétique du patrimoine public (consommation d'énergies, performances, potentiels d'énergies renouvelables) et propose des pistes d'actions à mettre en œuvre pour la collectivité.	Toute l'année	100 %					Par transfert de la compétence MDE/EnR au SE60 et via un marché conclu par le SE60
Suivi énergétique de la collectivité							
A l'issue de l'audit énergétique global, la collectivité peut solliciter le SE60 afin : • De réaliser un bilan annuel des consommations • De réaliser des études d'opportunités • D'être accompagnée dans la mise en œuvre de ses projets énergétiques • De réaliser des campagnes de mesures (thermographie, capteurs de températures,...).	Toute l'année	40 %	60 %	80 %	60 %	Collectivités adhérentes à la compétence MDE/EnR,et via une convention de 6 ans	
		Reste à charge pour les collectivités (plancher de 500 € et plafonné à 5 000 €/an)					
		1,5 € /HAB	1 € /HAB	0,5 € /HAB	1 € /HAB		
Étude spécifique « efficacité énergétique » (marché à bons de commande)							
Selon des besoins spécifiques, la collectivité pourra s'appuyer sur des marchés à bons de commande conclus par le SE60 pour : • Réaliser des audits de bâtiments (aides hors étude réglementaire) • Préparer la mise en place d'un marché d'exploitation des installations thermiques	De Mars à Novembre	25 %	35 %	50 %	35 %	Collectivités adhérentes à la compétence MDE/EnR	
		Collectivités adhérentes à la compétence MDE/EnR					

MDE-EnR : Maîtrise de la Demande en Énergie - Énergie Renouvelable

TRAVAUX

OBJET	PÉRIODICITÉ DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES DU SE60					MODALITÉS
		A	B1	B2	C	EPCI	
Travaux ponctuels							
Le SE60 proposera aux collectivités d'accéder à un marché à bons de commandes de travaux ponctuels concourant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics : Isolation de combles, éclairage performant, système de régulation... Ces travaux n'impliquent pas d'autre corps d'état.	À partir de 2023	25 %	35 %	50 %	35 %	Collectivités adhérentes à la compétence MDE/ EnR	
Appel à Pojet « Rénovation énergétique globale »							
Au travers d'un Appel à Projets, le SE60 accompagne techniquement et financièrement les rénovations énergétiques performantes des collectivités adhérentes au suivi énergétique. À noter : le calcul de la subvention (plafond d'aides) s'effectue à partir du nombre de points attribués pour le « bouquet de travaux énergétique».	De Mars à Novembre	10 %	20 %	30 %	20 %	Collectivités adhérentes au suivi énergétique du SE60,et via un Appel à Projets	
Télégestion énergétique							
Le SE60 propose aux collectivités qui le souhaitent l'installation d'équipements de télégestion énergétique. La télégestion consiste à piloter les installations techniques à distance, suivre les consommations énergétiques et s'assurer ainsi d'un réglage optimal des installations existantes.	Toute l'année	25 %	35 %	50 %	35 %	Collectivités adhérentes à la compétence MDE/ EnR et via une convention	



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJET	PÉRIODICITÉ DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES DU SE60					MODALITÉS
		A	B1	B2	C	EPCI	
Étude de faisabilité « Énergies Renouvelables » (marché à bons de commande)							
Après une analyse de l'opportunité réalisée par le SE60, la collectivité pourra s'appuyer sur des marchés à bons de commande conclus par le SE60 pour : • La mise en œuvre d'installation photovoltaïque • La mise en œuvre d'installation de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie ou solaire thermique)	De Mars à Novembre	100 %			Plafond d'aide de 5 000 € par étude et 2 études par an. Mobilisation par le SE60 des aides éventuelles existantes		Collectivités adhérentes à la compétence MDE/EnR et via un marché conclu par le SE60
Travaux : Installation de production d'électricité renouvelable < 300 kWc							
Dans ce cadre, la collectivité met à disposition du SE60 sa toiture ou son parking (dans le cadre d'une ombrière) pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Le SE60 est propriétaire de l'équipement et assure la vente de l'électricité et la maintenance. Après déduction des financements mobilisés, 50 % des bénéfices de l'installation sont versés chaque année à la collectivité sous forme de loyer.	Toute l'année				Sous réserve de la faisabilité technico-économique du projet, le SE60, Maître d'Ouvrage de l'installation prend en charge 100 % du cout de l'installation et de sa maintenance		Par transfert de la compétence « production d'électricité renouvelable » ou convention et via un marché conclu par le SE60
Travaux : Installation de production de chaleur renouvelable							
Le SE60 assure l'investissement et réalise l'opération (chaufferie bois avec ou sans réseau technique, panneaux solaires thermiques ou géothermie) pour le compte de la commune. Durant 15 ans, la collectivité rembourse au SE60 la somme équivalente sous forme d'un loyer, déduction faite des financements mobilisés. Le SE60 prend en charge la maintenance et la collectivité achète son combustible.	Toute l'année				Sous réserve de la faisabilité technico-économique du projet, le SE60, Maître d'Ouvrage de l'installation prend en charge 100 % du cout de l'installation et de sa maintenance		Par transfert de la compétence « production chaleur renouvelable » ou convention et via un marché conclu par le SE60

MDE-EnR : Maîtrise de la Demande en Énergie - Énergie Renouvelable

VOS CONTACTS ÉNERGIE



Quentin MÉREL

Responsable du pôle Énergie

03 44 48 76 21
06 44 20 48 48



Audrey GOBERVILLE

Chargée de
l'administration
et des finances Énergie

03 44 48 78 39



Gueric CARON

Chargé de planification
et développement

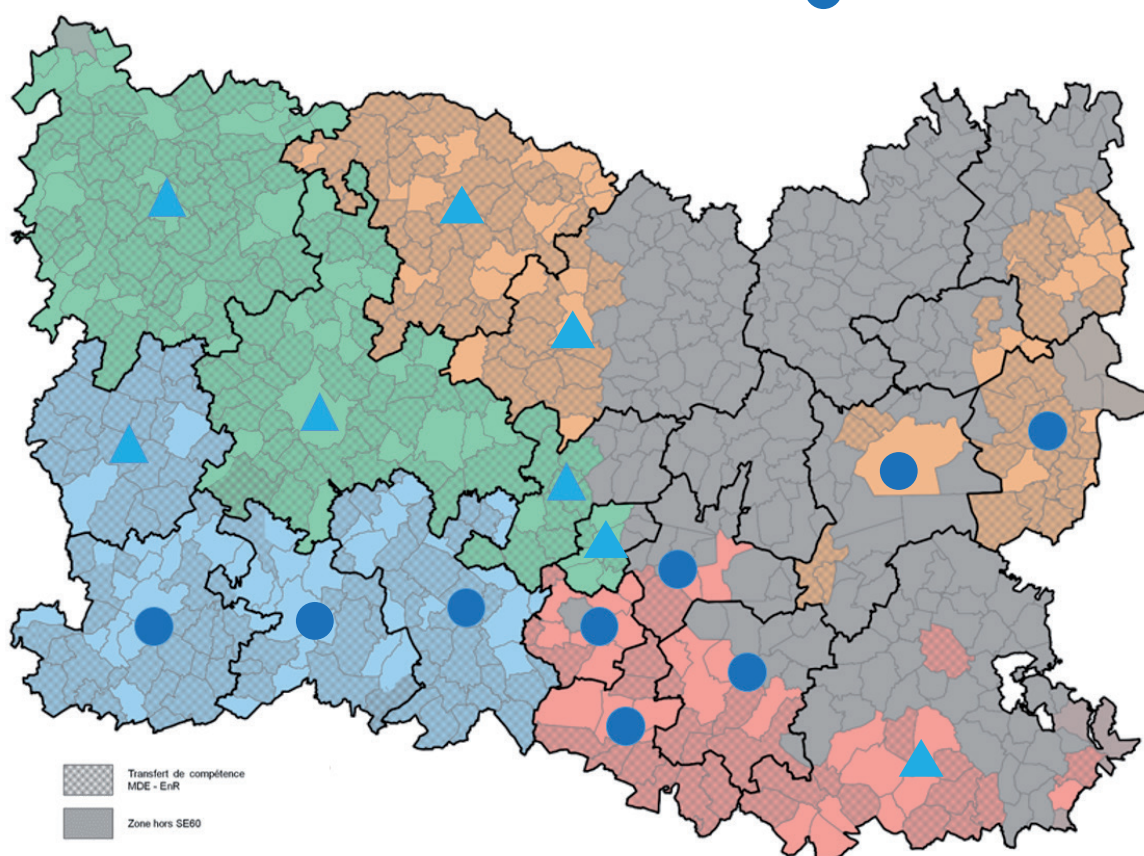
03 44 48 76 22
06 40 27 49 83



Élise PELLETIER

Chargée de planification
et développement

03 44 48 76 24
06 74 37 35 30



Référent :
Florian LOGEIS

Référent :
Florian LOGEIS

Référent :
Jean-Baptiste VAUCLIN

Référent :
Quentin FOURMENT

RÉFÉRENTS MDE-ENR DIAGNOSTIC BÂTIMENT ET SUIVI ÉNERGÉTIQUE



Quentin FOURMENT

Chargé d'opérations Énergie

03 44 48 76 32
06 32 42 84 85



Florian LOGEIS

Chargé d'opérations Énergie

03 44 48 48 52
06 72 08 82 42



Jean-Baptiste VAUCLIN

Chargé d'opérations Énergie

03 44 48 76 31
06 45 72 66 61



Pierre CASSAN

Chargé de développement
photovoltaïque

03 44 48 32 78



BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

OBJET	PÉRIODICITÉ DES PROJETS	AIDES FINANCIÈRES	MODALITÉS
Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques accessible au public*			
Fourniture, pose, raccordement, marquage au sol et signalisation d'une borne de recharge pour VE : - Borne accélérée (entre 11 et 22 kW) : coût moyen estimé 12 000€ HT.	Toute l'année	25 % SE60 50 % CD60	Par transfert de compétences et délibération
Fourniture, pose, raccordement, marquage au sol et signalisation d'une borne de recharge pour VE : - NOUVEAU borne rapide 50kW : coût estimé entre 40 000€ HT et 50 000€ HT.	Toute l'année	25 % SE60 50 % CD60	Par transfert de compétences et délibération
Installation d'une borne de recharge accélérée pour véhicules électriques réservée à la collectivité			
Fourniture, pose, raccordement, marquage au sol et signalisation d'une borne de recharge pour VE (raccordement sur installation interne).	Toute l'année	25 % SE60 50 % CD60	Par convention de mandat

*Frais de service d'une borne de recharge accélérée pour véhicules électriques : maintenance préventive, curative, supervision et hotline, contrat d'itinérance d'une borne de recharge pour VE = 1 250 euros /an/borne (convention sur 5 ans).



WWW.MOUV-OISE.FR

La recharge est payante sur le domaine public. Un tarif préférentiel est appliqué à un détenteur du badge Mouv'Oise (5 € TTC à la commande).

TARIFS MOUV'OISE

ABONNÉ	NON-ABONNÉ
0,5 centime d'€ / minute + 0,13 € / kWh Stationnement entre 23h et 6h : facturation plafonnée à 6 €	1 centime d'€ / minute + 0,16 € / kWh Stationnement entre 23h et 6h : facturation plafonnée à 9 €

Gestion des dossiers de subventions uniquement par le SE60



FRANCE RELANCE - PROJETS 2022

21 NOUVELLES BORNES
programmées pour 252 000 €
de travaux



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

50 % DE SUBVENTION
pour l'installation borne
(publique ou dédiée collectivités)



BORNES DÉDIÉES AUX COLLECTIVITÉS
SUBVENTIONS : 50 % CD60 + 25% SE60



Fabien FOUACHE
Chargé d'opérations et
IRVE

03 44 48 78 36
07 85 66 05 18

GROUPEMENT ACHAT D'ÉNERGIE

PRÉSENTATION

La loi Climat Energie du 8 novembre 2019 fixe un nouveau calendrier de disparition des Tarifs Réglementés de Vente. Les collectivités sont concernées. Le SE60 vous propose de coordonner les groupements d'achats pour les collectivités et ainsi répondre à l'obligation de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie pour les contrats en électricité et en gaz.

QUI PEUT ADHÉRER ?

- Les communes adhérentes au SE60.
- Les EPCI (communautés de communes ou d'agglomération, syndicats...).
- Les autres acheteurs publics (Conseil Départemental de l'Oise, hôpitaux, collèges...).

POURQUOI ADHÉRER ?

- Sécuriser la procédure et bénéficier de l'expertise du SE60.
- Obtenir les prix les plus adaptés au marché et attirer les fournisseurs avec d'importants volumes.
- Mutualiser les frais de gestion et de marché tout en permettant à chaque adhérent de conserver son autonomie (conserve la gestion et l'exécution de ses contrats).

QUI	MARCHÉ ELECTRICITE : FRAIS DE GESTION À CHAQUE MARCHÉ	MARCHÉ GAZ : FRAIS DE GESTION ANNUELS
Communes	Moins de 1000 HAB. = 70 €	Basés sur la Consommation Annuelle de Référence (CAR) : 0,50 €/MWH avec plancher de 20 € et plafonné à 1000 €
	De 1000 À 2000 HAB. = 200 €	
	De 2000 À 10 000 HAB. = 400 €	
	> 10 000 HAB. = 1000 €	
EPCI et autres acheteurs publics	Basés sur la consommation annuelle : 1 €/MWH avec plancher de 70 € et plafonné à 1000 €	

MARCHÉ ELECTRICITÉ 2022-2023

- 463 adhérents
- 140 GWh
- Fournisseur : Engie, EDF et Proxelia
- Prochain campagne d'adhésion début 2023 pour une fourniture au 1er janvier 2024.

MARCHÉ GAZ 2022

- 115 adhérents
- 108 GWh
- Fournisseur : Engie
- Pour une fourniture en 2023 adhésion possible jusqu'en avril 2022 (marché 2023-2025).

RÉFÉRENTS GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE



Anne PLOTTU
Chargée de la concession et des Achats d'Énergie
03 44 46 44 40



Séverine WAILLIEZ
Cheffe du Service Commun Opérationnel (SCO)
03 44 48 32 62



Carol-Anne BENGLER
Gestionnaires d'opérations
03 44 46 44 42





SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE - SE60

9164 avenue des Censives

60000 Tillé

Tél. 03 44 48 32 78 - Fax : 03 44 48 32 81

se60@se60.fr - www.se60.fr